



MAISON D'ARRÊT — DE DIJON —



UN SYNDICAT
INDÉPENDANT



À VOS
CÔTÉS



POUR VOUS
DÉFENDRE

AGRESSION À L'ACCUEIL MAGENTA : **ÇA SUFFIT !**

UNE COLLÈGUE AGRESSÉE. UNE HIÉRARCHIE QUI REGARDE AILLEURS.



Le 24 août 2026 vers 14h15, une surveillante de la BRE, en poste à l'accueil Magenta, a été agressée par une civile venue siéger comme assesseuse en commission de discipline.



Arrivée agitée et en retard, cette personne a refusé de sortir du SAS alors que notre collègue faisait simplement respecter les règles de sécurité. Elle s'est alors agrippée violemment à ses bras et à ses mains, lui occasionnant douleurs et griffures.



Malgré l'agression, notre collègue est restée professionnelle et a continué d'assurer sa mission.

L'ACCUEIL MAGENTA DOIT ÊTRE SÉCURISÉ !



Depuis sa création, le SPS-CEA demande la sécurisation de cet accueil afin que les agents ne soient plus directement exposés au public.



Cette agression démontre une nouvelle fois les limites du dispositif actuel : le collègue en poste à la porte 2 n'a même pas pu intervenir, le fonctionnement du SAS l'en empêchant.



Faudra-t-il attendre une agression plus grave pour enfin agir ?



Le SPS-CEA apporte tout son soutien à notre collègue et sera à ses côtés dans ses démarches administratives et judiciaires.



NOTRE SÉCURITÉ N'EST PAS UNE OPTION.

À MAGENTA COMME AILLEURS, LA DIRECTION DOIT PROTÉGER SES AGENTS. PAS ATTENDRE LA PROCHAINE AGRESSION.

ET LA HIÉRARCHIE ?



- ➔ Sollicité au moment des faits, le directeur adjoint refuse dans un premier temps de se déplacer.
- ➔ Lorsqu'il apprend qu'il s'agit de l'assesseuse, il vient finalement... pour la recevoir dans son bureau.

ET NOTRE COLLÈGUE AGRESSÉE ?

- ✗ Pas d'audience.
- ✗ Pas de véritable prise en charge.
- ✗ Pas même une proposition de rencontrer la psychologue des personnels.

“ Face à ses blessures, elle aurait même entendu cette remarque :

« Vous êtes quand même bien griffée, elle n'a pas d'ongles ELLE. »

Une réponse pour le moins sidérante face à une agente qui vient d'être agressée dans l'exercice de ses fonctions.

LE SPS-CEA EXIGE :



- ➔ L'interdiction définitive d'accès à l'établissement de cette civile ;
- ➔ La sécurisation immédiate de l'accueil Magenta avec un dispositif protégeant physiquement les agents du public ;
- ➔ Une véritable prise en charge de notre collègue et la reconnaissance de sa qualité de victime.